

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Puissance 4 Essence

UFI:

NRN1-H0VV-J00D-XGCN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

ERC Additiv GmbH

Bäckerstraße 11-13

21244 Buchholz

Germany

N° de téléphone +49 4181 216-500

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Asp. Tox. 1; H304

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%

hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)

Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient acide (tétrapropényl)succinique. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P301+P310

P331

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
NE PAS faire vomir.

UFI:

NRN1-H0VV-J00D-

XGCN

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)			
	- 925-653-7 - 01-2119458869-15	EUH066 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)			
	- 920-360-0 - 01-2119448343-41	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
3	SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)			
	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3 -	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids
4	polyéther polyol			
	- - - -	Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
5	Polyoléfine alkylphénol alkylamine			
	- - -	Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
6	1,2,4-triméthylbenzène			
	95-63-6 202-436-9 601-043-00-3 -	Acute Tox. 4*; H332 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	< 2,50	% en poids
7	naphtalène			

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351	< 0,50	% en poids
8	acide (tétrapropényl)succinique			
	27859-58-1 248-698-8 - -	Aquatic Chronic 4; H413 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317	< 0,10	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16 (*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
7	533 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)	64742-94-5	265-198-5
	VLE (8h)	17 ppm	100 mg/m ³
2	1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

2000/39/EC			
1,2,4-Triméthylbenzène			
VLE (8h)	100	mg/m ³	20 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
1,2,4-Triméthylbenzène			
VLE (courte durée)	250	mg/m ³	50 ppm
VLE (8h)	100	mg/m ³	20 ppm
3	naphtalène	91-20-3	202-049-5
91/322/EWG			
Naphtalène			
VLE (8h)	50	mg/m ³	10 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Naphtalène			
VLE (8h)	50	mg/m ³	10 ppm
Remarque/s	C2		

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Filtre respirateur EN14387-A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: PVC

Épaisseur du matériel 0,8 mm

Temps de passage 4 h

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide
Etat
liquide
Couleur
variable, selon la coloration
Odeur
Donnée non disponible.
pH
Donnée non disponible.

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 160 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 61 °C
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité cinématique	
Valeur	< 20,5 mm ² /s
Température de référence	40 °C
Type	cinématique
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
DL50	>	4150	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	naphtalène	91-20-3	202-049-5
DL50	>	533	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Puissance 4 Essence
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
CL50	>	5,28	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA / Read across	
Évaluation		Non irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA / Read across	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	75
2	naphtalène	91-20-3	202-049-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Nom commercial : Puissance 4 Essence

Code produit: 1010

Version actuelle: 4.0.2, établi le: 11.07.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 17.12.2021

Région: FR

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 734378